

la chambre

n°2

édito

Joyeux anniversaire ! Il y a tout juste six ans, le Palais des Congrès d'Ajaccio ouvrait ses portes et initiait le développement d'une activité touristique d'un genre nouveau, ce qu'il est d'usage d'appeler " l'industrie " des rencontres professionnelles. Ce bel outil, c'est votre CCI qui a voulu vous en doter en



se donnant les moyens de le réaliser et de l'exploiter avec ambition et passion pour être, à vos côtés, acteur à part entière de la construction du paysage économique de notre région. En six ans, le Palais a accueilli plus de 1 500 manifestations professionnelles et culturelles dont près de 600 ont été des congrès, séminaires, conventions de dimensions nationale et internationale aux formats optimisés (entre 250 et 500 personnes). Au cours de ces années d'exploitation, nous n'avons nourri qu'un seul objectif, celui de bâtir avec vous une offre de congrès insulaire, organisée, qualifiée, performante et compétitive pour occuper une place de choix dans l'univers ultra concurrentiel de ce marché.

Nous y sommes parvenus, malgré les obstacles évidents - accessibilité de la destination, étroitesse du parc hôtelier - et nous vous en remercions car c'est grâce à la confiance que vous nous avez accordée et l'implication professionnelle constante de chacun d'entre vous. La stratégie commerciale que nous avons souhaité privilégier et dérouler pour mieux vous servir, les projets que nous conduisons actuellement pour renforcer nos actions en faveur de la progression de ce secteur ainsi que les résultats qualitatifs vous conforteront dans l'idée, je l'espère, que nous avons eu raison de miser sur l'implantation d'un tel outil dans notre circonscription.

Bonne lecture !

Jacques Nacer - Président de la CCIACS

DERNIÈRE MINUTE

Après plusieurs tentatives d'implantation en Corse, la compagnie Low Cost Ryanair, leader européen des vols à bas prix, annonce son arrivée en Corse-du-Sud à partir du 6 juillet 2009. Six vols hebdomadaires desserviront Figari Sud-Corse à partir de Milan et Bruxelles.



Chambre de Commerce
et d'Industrie d'Ajaccio
et de la Corse-du-Sud



parcourir

02



en aparté

03



dossier

04



pratique

06



enseigne

07



infos

08





parcourir



Emploi À l'initiative de la CCIACS, de la Chambre des Métiers, de la CTC, de la DRT et de l'ANPE, Job Forum a accueilli plus de 6200 visiteurs à la recherche d'un emploi. 70 stands, 100 chefs d'entreprises pour les accueillir et orienter ces demandeurs d'emploi sur les 2000 offres proposées. L'hôtellerie, le service à la personne, le bâtiment et bien d'autres secteurs étaient représentés. 393 contrats conclus sur place et 1150 embauches prévues : voici les premiers chiffres de la 13^{ème} édition du forum de l'emploi.

Rencontres Dans le cadre de leur programme d'animation économique territoriale, les Chambres de Commerce et des Métiers de Corse-du-Sud en collaboration avec la Communauté de communes de l'Alta Rocca, ont organisé le 18 février dernier, à Sainte Lucie de Tallano une journée d'information sur le « financement des projets d'entreprise ». Différents représentants d'organismes bancaires se sont déplacés pour exposer leurs dispositifs financiers et de cautionnement de prêt à la trentaine de porteurs de projets présents. La richesse de ces rencontres relate du dynamisme des commerçants et artisans de cette micro-région.

Récompense Les ports de la Corse-du-Sud affirment depuis plusieurs années leur présence internationale lors des salons spécialisés de la croisière. Parallèlement aux échanges et rencontres avec les différents professionnels du secteur, le port d'Ajaccio s'est vu décerner, par les compagnies, le prix des meilleures améliorations concernant les équipements portuaires.

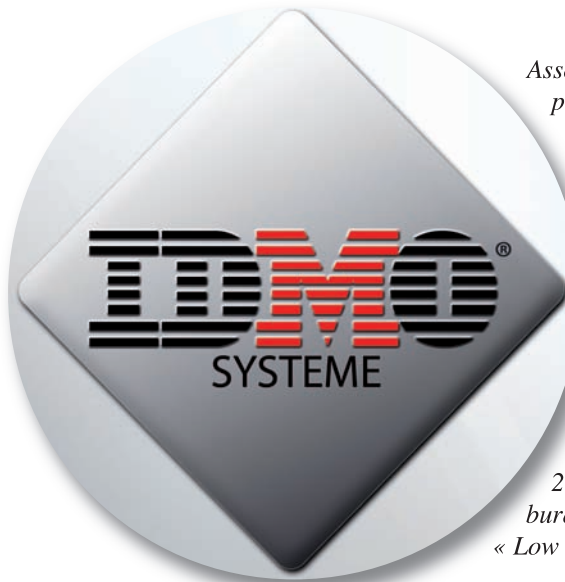
Innovation Quelle forme l'innovation peut-elle prendre en Corse ? Comment la stimuler et l'accompagner ? Quels outils et dispositifs proposer pour que les chefs d'entreprises la mettent en œuvre au quotidien ? L'ADEC et la CCIACS recevaient le 17 février dernier les professionnels du Tourisme, des TIC et de l'Industrie pour débattre du projet de Stratégie Régionale de l'Innovation. Venus nombreux, ces derniers ont contribué à des échanges constructifs et parfois passionnés. Le processus d'élaboration va se poursuivre dans les semaines à venir, et la CCIACS, déjà partenaire de l'Incubateur Technologique Territorial, y prendra une part active.

Habitat Accession à la propriété ou à un logement locatif, les conseillers du service 1% logement de la CCIACS étaient présents au Salon de l'Habitat qui s'est tenu à Ajaccio au mois de mars. Les salariés d'entreprises et autres publics ont pu avoir des réponses relatives aux modalités de mise en œuvre des dispositifs en cours.

Label « Table verte » Contrairement à la majorité des déchets des restaurants, les huiles alimentaires (huiles de friture et de cuisson), doivent faire l'objet d'une collecte, d'un stockage et d'un traitement spécifique en raison du risque qu'elles représentent pour l'environnement et pour les installations de traitement des eaux. Leur collecte doit être assurée par des entreprises spécialisées du déchet. À ce titre, le SYVADEC, en collaboration avec les CCI de Corse organise, en amont de la saison, une campagne de communication et de sensibilisation des professionnels visant à les informer des solutions existantes sur le territoire. Renseignements : SYVADEC : 04 95 34 00 14 / info@syvadec.fr

Permis d'exploitation Entré en vigueur en 2007 pour les débitants de boissons, le permis d'exploitation s'étend désormais aux « petites licences restaurant » et « licences restaurant ». Les restaurateurs, comme les cafetiers doivent s'acquitter d'une formation obligatoire de 3 jours portant sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons ou d'un établissement pourvu d'une licence restaurant. Toutefois, l'exploitant pouvant justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans verra sa période de formation réduite à une seule journée. À l'issue de ces formations, une attestation d'assiduité, valable 10 ans est délivrée à chaque participant. Renseignements : Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie : 04 95 30 79 15

Assemblée Générale de la CCIACS La réforme des CCI, la situation économique de l'île et les grands travaux et investissements consulaires constituaient l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la CCIACS qui s'est tenue le 27 mars dernier en présence de Messieurs Stéphane Bouillon, Préfet de Région, Antoine Sindali, Conseiller Exécutif, Charles Cervetti, Conseiller Municipal et de nombreuses autres personnalités du monde institutionnel et économique. L'annonce de la création d'un parking aérien de 1280 places au Marconajo a particulièrement attiré l'attention de l'assistance ; selon Jacques Nacer, Président de la CCIACS, il s'agit d'« un projet emblématique qui associera intégration environnementale et performance technologique pour désengorger et réanimer le centre ville souffrant cruellement de places de stationnement ». La réalisation de la structure est prévue fin 2010.



Associés depuis 1991, le travail ne fait pas peur à ses deux jeunes Chefs d'entreprises dynamiques. Après une période de commercialisation de briquets et allumettes, ils créent en 1998 une filiale spécialisée dans les cartes prépayées. En 2003, en collaboration avec une structure basée aux USA, ils développent un système permettant la dématérialisation des cartes téléphoniques qui les mène au concours de l'ANVAR, dont ils seront les lauréats. Depuis 2008, ils ont mis en service chez les buralistes la carte « Low Cost » de la téléphonie mobile.

EN APARTE

● L'entreprise que vous gérez commercialise le Zéro Forfait. En quoi cela consiste-t-il ?

Comme nous l'avons dit une première fois dans la presse, c'est le Low Cost de la téléphonie. Le Forfait Zéro promet une sacrée innovation : payer ce que l'on consomme, exclusivement. Ne plus se faire avoir par des forfaits inadaptés aux consommateurs, et surtout un tarif unique, quelque soit les jours et l'heure ou l'on compose le numéro du correspondant. Vous téléphonez partout en France pour 19 cts/minute avec la possibilité de choisir 5 numéros favoris à 9 cts/minute. Le texto est facturé 8 cts au lieu de 16 cts chez certains concurrents. La carte sim est commercialisée dans le réseau (Tabac Presse) au prix de 9.50 € à la vente et fonctionne sur le réseau SFR. Plus de dépassement, de forfait coûteux ni de minutes gaspillées. Un téléphone sera distribué prochainement avec l'offre.

● Ce Zéro Forfait est-il adapté à tous types de public, privé et professionnel ?

Effectivement, c'est un produit qui peut être adapté à tous types de public, privé ou professionnel dans la mesure où il permet de bénéficier d'une économie substantielle grâce à un tarif très agressif sur un réseau de qualité.

● Comment organisez-vous la commercialisation de votre produit depuis Porto-Vecchio alors que vos principaux concurrents sont installés dans les grandes métropoles continentales ?

Depuis toujours nous faisons le pari de commercialiser sur le réseau continental grâce à la technologie de dématérialisation que nous commercialisons depuis 10 ans. Le produit est distribué via les dernières techniques de vente moderne à distance, avec l'appui du centre d'appel ainsi que de notre site web. Le client aura la possibilité d'effectuer une simulation qui l'aidera à prendre sa décision quant au choix de l'opérateur et ce en toute liberté. En un mois et demi d'existence et sans publicité plus de 3000 lignes ont été ouvertes.

JEAN-PASCAL TERRAZZONI & JOSEPH QUILICI ASSOCIÉS DEPUIS 1991

ARRÊTEZ DE VOUS FAIRE PIGEONNER !

0,19€/min¹ Tarif France

Vers FIXES et MOBILES
24h/24 et 7j/7

» **ZERO** ENGAGEMENT
» **ZERO** ABONNEMENT
» **ZERO** GASPILLAGE

ZERO FORFAIT INTERDIT AUX PIGEONS

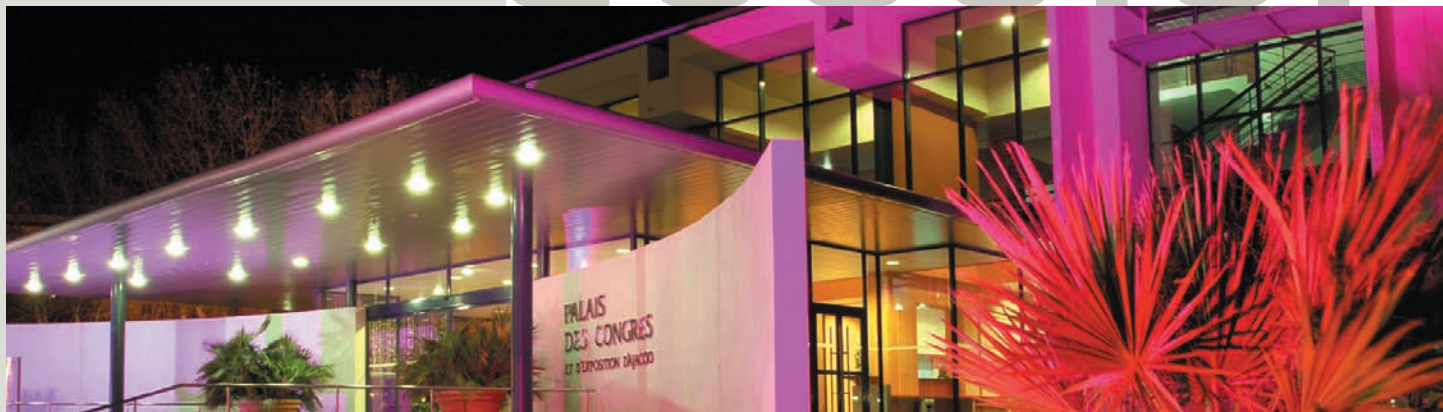
www.IDMOWEB.com

1. Tarif France métropolitaine hors numéros spéciaux. Facturation à la seconde au-delà de la première minute individuelle. Facturation à la seconde de la première seconde disponible gratuitement sur simple demande. 0,19€/min + coût de connexion de 0,20€ par appel.

IMPACT DIFFUSION

13 rue de la citadelle - 20137 Porto-Vecchio
tél. 04 95 70 10 10 fax 04 95 70 53 76

dossier



PALAIS DES CONGRÈS

Membres de la Commission
du Palais des Congrès d'Ajaccio
Marc Trani - Président
Jean Giraschi
Jean-Thomas Campinchi
Jean-Louis Fieschi
Jean Vesperini

PARI TENTÉ, PARI GAGNÉ

Après six années d'exploitation, les résultats sont au rendez-vous. La commercialisation de notre offre s'est professionnalisée et affinée grâce aux efforts de tous et les conditions d'un développement accéléré de ce marché sont à présent réunies.

Soucieuse d'identifier et de supprimer progressivement les obstacles au développement de l'activité congrès dans notre région, la CCIACS a rédigé, grâce au partenariat efficace de l'UMIH et à la mobilisation des acteurs concernés (hôteliers et réceptifs), une convention visant à décrire les engagements à respecter pour chacun des secteurs d'activité impliqués dans la gestion des hébergements et à garantir l'optimisation des disponibilités hôtelières sollicitées par la clientèle congrès. Approuvée et signée par la majorité des hôteliers du Grand Ajaccio, cette convention a atteint son objectif.

Vous en trouverez un extrait ci-dessous.

Article 1 : objet

La présente Convention a pour objet de décrire et d'exécuter un process commercial spécifique engageant les Tours Opérateurs et Agences Réceptives (dénommés par la suite TO/AR) insulaires avec les hôteliers du Grand Ajaccio dans le cadre du traitement des demandes de disponibilités hôtelières visant la clientèle d'Affaire séjournant au Palais des Congrès d'Ajaccio. Le fondement et la finalité de la présente Convention sont d'optimiser les recherches de disponibilités nécessaires à l'accueil de ce public touristique tout en réglementant et en requalifiant les conditions de réservations qui en découlent ainsi qu'en augmentant la qualité du service délivré et sa conformité aux exigences de la filière concernée.

Article 2 : description des engagements respectifs des parties signataires

- Tours Opérateurs et Agences Réceptives insulaires :
- Programmer des actions promotionnelles et commerciales renforcées en matière de prospection de la clientèle Tourisme d'Affaire en vue de favoriser son développement dans notre région et au Palais des Congrès d'Ajaccio.
- Respecter lors des consultations des hôteliers, la clause relative aux modalités d'options, de réservations, de règlements et d'annulations de la présente convention.
- Hôteliers :
- Faciliter la mobilisation de leurs disponibilités en chambres, en appliquant le mode opératoire décrit dans la présente Convention.
- Délivrer des services qui répondent aux exigences de la clientèle d'Affaires.

Article 5 : tarif net et taux de remise

Chaque signataire devra avoir remis sa grille tarifaire au plus tard le jour de la signature de la convention. Le taux de remise dont bénéficie le TO/AR est fixé à 5 % (pour les non adhérents) et à 12% (pour les adhérents à la convention) et calculé sur la base de tarifs spécifiques « Congrès » dérivés des tarifs publics appliqués conformément aux grilles individuelles de tarifs des signataires (de mars 2006 à février 2007, ci-après annexées).



OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'impact économique de la filière congrès

Une des raisons majeures ayant motivé la CCI dans son choix de construire et de commercialiser un tel outil est bien sûr le potentiel d'impact économique et médiatique fort contenu dans l'industrie des rencontres professionnelles.

L'hébergement et la restauration sont les deux secteurs d'activité économique qui profitent le plus de la présence d'un palais au sein d'une ville, mais bien d'autres sont également sollicités au cours des séjours des participants. Les études conduites par des spécialistes du domaine ont démontré qu'un touriste d'affaire dépense trois fois plus qu'un touriste de loisir, soit, en moyenne 300 €/jour, hors acheminement aérien ou maritime pour notre île. Les dépenses sont ventilées de la façon suivante : 40% des dépenses en moyenne sont consacrées à l'hôtellerie, 30% à la restauration, 22% aux achats dans les commerces, 6% aux transports et déplacements sur place.

En 2008, le Palais des Congrès d'Ajaccio a accueilli 101 920 journées congressistes dont 17 130 représentant l'activité Congrès, Convention et Séminaire.

(NB : IC, nombres de participants multiplié par la durée des manifestations)

S'agissant d'évènements locaux et régionaux, les participants dépensent en moyenne 50 €/jour (35 € en restauration, 10 € en achats dans les commerces et 5 € en déplacement intérieur), **l'impact économique direct total engendré par l'activité commerciale du Palais pour l'année 2008 a donc été de 9.478.500 €.**

(Hors acheminement aérien ou maritime.)

PROCHAINEMENT

Un nouvel espace opérationnel pour du « sur mesure » permettant d'accueillir jusqu'à 800 personnes !

La CCIACS optimise les espaces du Palais des Congrès et crée, dans le hall d'expositions, un espace de congrès et de spectacles offrant jusqu'à 800 places adoptant différentes configurations et permettant de nombreuses utilisations. Des produits et un équipement technique innovants vont permettre l'adaptation d'un espace scénique et modulable aux besoins de notre clientèle.





pratique



LOI TOURISME : RÉFORME DU CLASSEMENT HÔTELIER

Objectifs de la réforme

- actualisation du référentiel datant de 1986,
- création d'une catégorie 5* pour une meilleure lisibilité de l'offre française à l'international,
- montée en gamme du parc hôtelier (modernisation, intégration de nouveaux critères et de critères « à la carte » permettant de préserver la diversité de l'offre).

Prêt Participatif pour la Rénovation Hôtelière (PPRH)

Ce prêt permet aux hôteliers d'assumer les modifications et travaux à engager au sein de leur établissement afin de répondre aux nouveaux critères définis par cette Loi. D'un montant compris entre 40.000 et 120.000 €, le PPRH vient en complément d'un prêt bancaire, sans garantie ni caution personnelle du dirigeant.

Travaux éligibles

- travaux d'extension, de mise aux normes et de sécurité et d'accessibilité,
- équipement, mobilier, matériel,
- dépenses liées au service client et coûts fixes d'exploitation supportés par l'entreprise sans contrepartie de chiffre d'affaire pendant les travaux.

Calendrier

- arrêté publié au J.O. du 1^{er} janvier 2009,
- référentiel applicable au 1^{er} juillet 2009
- à compter de la promulgation de la Loi Tourisme (juillet 2009), les professionnels auront 3 ans pour se mettre aux normes,
- cohabitation de l'ancien et du nouveau classement pendant cette période (panonceaux de classement différents),
- jusqu'en juin 2009, l'ancien système continue à fonctionner et s'élargit à la 5*.

Accompagnement CCI

Des réunions d'information micro-régionales ont été organisées par la CCI dans l'ensemble du département.

Les conseillers de la Direction de l'Action Économique et de l'Entreprise se tiennent également à votre disposition durant toute la mise en place du dispositif.

Contact

CCIACS - Direction de l'Action Économique et de l'Entreprise : 04 95 51 55 55



enseigne

TEMPI FÀ PROPRIANO

épicerie - cantine corse - bar à vin
7, avenue Napoléon - 20110 Propriano
33 (0)4 95 76 06 52 - info@tempi-fa.com

Quelle est votre activité commerciale ?
Tempi Fà est un concept original d'épicerie Corse où il est possible de s'attabler et déguster sur place, charcuterie, fromage et vin de pays, le tout dans un décor et une ambiance resurgit du passé.

Le concept de votre commerce est original. Comment l'avez-vous imaginé ?
Notre objectif premier est de vendre uniquement ce qu'il se fait de mieux en termes de produits Corses. Nous avons donc recherché des producteurs qui sont inscrits dans une démarche de tradition et de qualité, ceux qui travaillent dans le respect d'un savoir-faire, hérité de nos anciens.

En reconstituant une place de village à l'intérieur de votre commerce, quelle ambiance avez-vous cherché à créer ?
Nous avons cherché à aller au-delà du plaisir gustatif des saveurs de nos produits authentiques ; le voyage se devait également visuel. Ainsi est né *Tempi Fà* et son ambiance tout droit venue du passé, un peu comme un hommage à nos anciens.

Vous êtes jeunes et dynamiques. Avez-vous de nouveaux projets ?
Ce n'est pas parce que le temps s'est arrêté à *Tempi Fà* que nous ne pensons pas au futur. Oui, nous avons pleins de projets...dans la tête !!!



infos



DATES DES SOLDES D'ÉTÉ 2009 : DU 8 JUILLET AU 11 AOÛT

Une nouvelle définition des soldes

La loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie a posé les bases d'une nouvelle réglementation. Constitue désormais une opération de soldes, l'opération qui satisfait aux quatre critères suivants : • des ventes accompagnées ou précédées de publicité • une réduction de prix • l'écoulement accéléré de marchandises en stocks • réalisée pendant des périodes prédéterminées (élément nouveau).

● Une redéfinition des périodes de soldes

• Deux périodes fixes d'une durée de 5 semaines chacune, dont les dates sont désormais établies dans le code du commerce (et non plus par arrêté préfectoral dans chaque département), à savoir :

• Soldes d'hiver : 2^{ème} mercredi du mois de janvier ou 1^{er} mercredi de janvier lorsque le 2^{ème} mercredi intervient après le 12 du mois (comme ce fût le cas cette année),

• Soldes d'été : 2^{ème} mercredi du mois de juillet (dates dérogatoires propres aux deux départements de Corse). Cette période de soldes d'été 2009 débutera donc le mercredi 8 juillet pour s'achever le mardi 11 août.

• Une période complémentaires de 2 semaines maximum ou 2 périodes d'une durée maximale d'une semaine, dont les dates sont librement choisies par chaque commerçant, mais qui ne peuvent toutefois pas avoir lieu dans le mois précédant les périodes de soldes fixes. En outre, ces périodes complémentaires doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en Préfecture un mois au moins avant la date prévue pour le début des ventes (le délai commence à courir à compter de la date d'envoi de la déclaration). Cette déclaration peut être effectuée :

• soit par voie électronique sur le site internet : <http://telesoldes.dgccrf.bercy.gouv.fr/>

(accusé de réception électronique),

• soit en envoyant le formulaire prévu par l'arrêté du 8 janvier 2009, au Préfet du département, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

RINASCITA CRÉE SON BLOG

• Retrouvez toute l'actualité de l'association des commerçants du centre ville de Porto-Vecchio en vous connectant à l'adresse suivante : rinascita.over-blog.com

38 DESTINATIONS DÉSERVENT LA CORSE-DU-SUD

• au départ et à l'arrivée de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon-Bonaparte pendant la saison 2009 : Amsterdam, Bordeaux, Brest, Bruxelles, Caen, Clermont-Ferrand, Genève, Lille, Londres Gatwick, Luxembourg, Lyon, Metz-Nancy, Montpellier, Mulhouse, Nantes, Paris CDG, Poitiers, Quimper, Rennes, Strasbourg, Toulon-Hyères, Toulouse.
• au départ et à l'arrivée de l'aéroport de Figari-Sud-Corse : Lyon, Paris CDG, Dijon, Lille, Montpellier, Nantes, Strasbourg, Limoges, Rouen, Tours, Berne, Genève, Bruxelles, Londres, Manchester, Milan.



**Chambre de Commerce
et d'Industrie d'Ajaccio
et de la Corse-du-Sud**

contacts

Vous souhaitez voir traiter un sujet qui peut intéresser un large public ? Soumettez-nous vos idées :

Par e-mail : redaction@sudcorse.cci.fr

Par courrier : Service communication

Quai l'Herminier - BP 253 20180 Ajaccio cedex 01

Par fax : 01 57 67 10 66

Directeur de la Publication : Jacques Nacer

Conception graphique : Sylvie Her Salini
Crédits photos : Tempi Fà - Sebillé - Croquis PDC : Serge Marty / Société Scaenicom - Jean-Christophe Attard - Affiche pigeon : Famous - CCIACS
Table verte : M7 Création
© Guy Pracros / Delphine Debressy / Christemo - Fotolia.com
Impression : Olivesi Corse Continu
ISSN en cours
Soucieux de la protection de l'environnement, le journal de la CCIACS est imprimé sur papier recyclé.